

NOMINOÉ

ET

LA NAISSANCE DE LA BRETAGNE¹

Si Nominoé a été choisi pour sujet de cette conférence, c'est que son nom incarne la dynastie des rois de Bretagne à laquelle ce pays aurait dû, selon l'opinion commune, la plus grande somme d'indépendance dont il aurait jamais joui. Ce n'est pas que la réputation de ce personnage ait toujours été égale. Durant plusieurs siècles elle a été éclipsée par certains de ses émules comme le roi Judicaël qui le précéda, ou le roi Salomon qui le suivit.

Ceux-ci durent la survivance de leur gloire à des écrits qui déposaient en leur faveur et qui se trouvaient au Moyen Age entre les mains de tous ceux qui fréquentaient les églises ou les Universités. Judicaël et Salomon figuraient au calendrier des Saints, tous deux avaient leur légende et leur office. Un livre fondamental du code canonique, le Décret de Gratien, contenait des lettres des Papes adressées au roi Salomon. Les Chansons de geste à leur tour évoquèrent son souvenir. Le Roman d'Aquin, ce poème de la conquête de la Bretagne par Charlemagne, vante :

1. Conférence prononcée à l'Université de Rennes, le 22 février 1945. La thèse présentée ici avait déjà été esquissée dans une conférence donnée à Rennes, le 11 octobre 1942, à l'occasion du jubilé du marquis de l'Estourbeillon, président de l'Union régionaliste. On trouvera l'indication des sources dans l'*Histoire de Bretagne* de LA BORDERIE, t. II, 1906, et dans celle de M. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, t. I, 2^e éd., 1936. On y ajoutera un mémoire composé par M. Pol Le Gourrière pour le diplôme d'études supérieures de la Faculté des lettres de Rennes et encore inédit.

« Salomon

Qui de Bretagne » tenait « la réauté :
Seigneur en fut et roi tout couronné. »

Plus tard, l'historien du duc Jean IV, recueillant au XIV^e siècle ces sources diverses, les utilisa dans ses vers maladroits :

Autrefois fu roi en Bretagne
Ainsi comme le Décret l'enseigne
Et les Escritures anciennes...
Aussi sainte Eglise notre mère
Fait moult grande solennité
De S. Salomon, S. Gicquel.
Tous deux furent rois de Bretagne.

Et il précise :

Non mie de celle grande
De laquelle estoit Irlande.
Mais de la noble Armorique
Et à témoin de ce j'appelle
Leur légende qui est moult belle.

Nominoé n'ayant pas les mêmes appuis, n'eut pas non plus la même popularité. Ce sont les historiens modernes qui ont révélé son rôle d'initiateur. Dom Lobineau le remet à la place d'honneur. La littérature romantique le salua comme un héros national. La Villemarqué écrivit *Le Tribut de Nominoé* dont l'écho vibre encore dans les pages d'Arthur de La Borderie écrites à plus d'un demi-siècle d'intervalle. On rêva d'ériger la statue du Père de la Patrie.

Le rôle historique de Nominoé reste néanmoins controversé. Le débat est parfois confus, car les pièces sur lesquelles on s'appuie sont de valeur très différente et les thèses qui s'affrontent ne tiennent pas toujours un compte assez rigoureux du degré de créance que mérite chaque texte, ni de la dose de conjecture que chaque érudit y a ajouté de son cru afin de bâtir un système bien lié.

Je vais me borner à formuler mon opinion, mais, je l'avoue et j'en préviens loyalement mes lecteurs, elle n'est pas exempte, elle non plus, d'une part d'hypothèse.

* *

En Nominéo se résume toute l'œuvre de l'indépendance bretonne au temps où régnaient les Carolingiens. Il s'en faut cependant que, dans cette entreprise, tout soit dû à Nominéo lui-même. Dans la constitution qui fut alors donnée à la Bretagne plus d'un élément n'apparut qu'au temps de ses deux premiers successeurs, les rois Erispoé et Salomon. Ces trois princes forment un bloc dont l'œuvre est solidaire et peut être étudiée sans qu'on spécifie nécessairement à qui des trois appartient chaque décision envisagée.

Ce que je voudrais démontrer, c'est qu'une partie importante de cette construction existait dès avant l'émancipation retentissante de Nominéo et que l'ensemble fut emprunté aux institutions qui régissaient alors la France, en un mot, que Nominéo a puisé ses idées chez les Carolingiens dont l'éclat, il est vrai, avait été trop vif pour ne pas impressionner un bon observateur, même lointain. Ces emprunts au régime franc ne se reconnaissent pas seulement dans des détails, des aspects secondaires, mais dans l'essence même de la constitution bretonne. Car c'est alors et alors seulement que les Bretons fondèrent leur unité territoriale et politique. Ce pays doit sa naissance et la première forme qu'il adopta aux trois rois dont Nominéo est le premier et, par delà ces princes, aux monarques plus puissants qu'avaient été les Pépin et les Charles.

* *

Le premier point qu'il nous faille établir c'est qu'avant Nominéo la Bretagne n'existait pas. Il faut même se garder d'employer ce mot de Bretagne, car il projette dans le passé une image génératrice d'illusion. S'il a existé, auparavant, dans l'ouest de ce continent un groupement humain de plus grande envergure que les peuplades locales, ce fut l'Armorique, la ligue des peuples que baignait la mer et que rappo-

chaient d'évidents intérêts communs. Le long des côtes et en profondeur elle s'échelonnait plus ou moins loin, mais toujours au delà des limites assignées à la Bretagne depuis le IX^e siècle. L'Armorique existait avant l'arrivée des Romains. Elle reparut au déclin de leur domination. Entre temps, l'empire avait fait entrer notre péninsule dans une vaste unité administrative dont la capitale était Lyon. Puis il morcela cette province en quatre tronçons dont l'un, la III^e Lyonnaise, eut son chef-lieu à Tours et comprit, en plus de la Bretagne actuelle, les cités de Tours, du Mans et d'Angers. C'est ce cadre qu'emprunta l'Église lorsqu'elle put s'organiser au grand jour. La III^e Lyonnaise eut pour héritière jusqu'au milieu du XIX^e siècle la province ecclésiastique dont Tours fut la Métropole.

Arrivent les grandes invasions. Notre pays eut, lui aussi, ses immigrants. Issus de la Grande-Bretagne où ils avaient conservé, sous la domination romaine, moins profonde et de moindre durée qu'en France, leur langue propre et leurs coutumes, n'ayant reçu par le canal de Rome que leur religion, ces Bretons, refoulés par les Germains sortis de la Saxe et de l'Anglie, trop pressés sur une terre devenue trop étroite, quittèrent leurs foyers en masse et jetant au hasard des flots leur vie et leur fortune débarquèrent sur la côte qui faisait face à la leur. Ils y transportèrent le nom même de leurs peuplades, de leurs bourgades, ils y firent reflourir leurs mœurs, leur langue, leur religion.

Comment traitèrent-ils les indigènes, nous l'ignorons. Il semble que, dans une Armorique, délaissée par l'autorité publique, apauvrie par les troubles agraires, aucune résistance organisée ne s'opposa à leur pénétration. Les Gallo-Romains des côtes laissèrent débarquer les nouveaux venus. Ceux-ci s'installèrent sur les plateaux et y étendirent leurs vastes paroisses dites plous. Dans la partie la plus occidentale, les Gallo-Romains s'effacèrent, se fondirent dans les immigrants, la langue latine cessa d'être parlée. Ailleurs les

deux populations voisinèrent dans une tolérance réciproque quoique non toujours parfaite.

Au-dessus des paroisses, se formèrent des groupements plus étendus les pays, *pagi*, pou : Poher, Pougastel, Poudouvre, Poulet, Poutrecoet et au-dessus des pays, les royaumes ou comtés, Bro, Broérec. La carte géographique porte encore aujourd'hui inscrits dans sa nomenclature les progrès et les vicissitudes de cette occupation du sol.

Au milieu des ténèbres qui enveloppent cette période de notre histoire, un point apparaît lumineux, c'est qu'aucune de ces divisions celtiques ne correspond aux limites de la Bretagne actuelle.

A la place de celle-ci se juxtaposaient deux éléments divergents : d'une part, trois unités administratives relevant du roi des Francs, les comtés de Rennes, de Nantes et de Vannes. Ils sont gouvernés par un comte, suppléé, le cas échéant, par un vicomte, aidés par des vicaires, *vicarii*, voyers, à la tête de petites circonscriptions dites vicairies, voiries, vairies. La population y est gallo-romaine, c'est-à-dire gauloise, et parle latin. L'infiltration bretonne s'y fait sentir profondément. Elle atteint au nord le Couesnon, tandis qu'au sud elle franchit la Vilaine et même la Basse-Loire.

A l'ouest, au delà des limites des cités de Rennes et de Vannes, commence la *Britannia*, mais cette *Britannia* ne forme pas un royaume unique. De même que le pays de Galles et l'Irlande se partagent entre plusieurs rois, de même la *Britannia* compte plusieurs roitelets. La Domnonée qui s'étend sur toute la côte nord, depuis le Couesnon jusqu'à l'Aber-Vrach, forme un royaume. Le Broérec qui garde le nom de son fondateur et qui occupe la région vannetaise en est un autre. Il y a des rois en Cornouaille. Il est impossible de savoir si les autres divisions, en apparence subalternes, se pliaient à une obéissance bien stricte vis-à-vis de ces royaumes. Il faut compter d'ailleurs que les partages de

famille qui ont altéré, à tant de reprises, la carte de la Gaule mérovingienne, n'ont pas manqué de modifier fréquemment le plan politique de la *Britannia*. Les fluctuations de la limite entre *Britannia* et *Francia* n'ont pu qu'augmenter la complication. Le point névralgique en était la ville de Vannes. Conquise par les Bretons en 579, Vannes fut reprise par les Francs en 753. Ce succès marque l'ouverture d'une phase nouvelle.

Jusque là, on ne l'oubliera pas, aucune unité territoriale ni politique. Les Gallo-Romains se répartissent entre trois comtés qui ont chacun leur chef et qui peuvent, du jour au lendemain, relever de rois mérovingiens différents. Les Bretons reconnaissent plusieurs souverains locaux qui se disputent le sol et dont aucun ne réussit à fonder une dynastie durable. Si quelque chef rallie parfois autour de lui la masse de ses compatriotes, c'est un élan éphémère, un feu de paille. Dans ces conditions peut-on dire que la Bretagne existât? Certes non pas encore.

* *

Avec les Carolingiens apparaît une institution nouvelle qui est le point de départ de la future agglomération bretonne. C'est la *Marche de Bretagne*. Il faut bien s'entendre sur le sens de ce terme. Plus tard il s'est appliqué, avec un certain vague, aux régions qui bordaient la Bretagne, à ses confins avec le Poitou et l'Anjou, à la lisière du Maine, c'est la marge du Duché.

Aux yeux de Pépin le Bref et de Charlemagne qui la créèrent, la Marche est une chose plus précise. C'est un grand commandement militaire qui réunit entre les mêmes mains un ou plusieurs comtés francs avec la surveillance, le protectorat d'une zone s'étendant au delà. Lorsque le préfet de la Marche est titulaire de plusieurs comtés, il est représenté dans ceux où il ne réside pas, par un vicomte. Des marches furent organisées systématiquement à la périphérie du

royaume franc pour tenir en respect les peuples récemment domptés, Marche d'Espagne, Marche de Bénévent, Marche de Frioul, Marche d'Autriche, Marche danoise.

La Marche de Bretagne comprit le comté de Vannes et probablement celui de Rennes avec la mission de contrôler la *Britannia* et d'y percevoir le tribut. La Marche bretonne n'engloba pas le pays nantais, qui conserva sa série particulière de comtes jusqu'au jour où il fut cédé par Charles le Chauve à Erispoé.

Par moments, l'institution de la Marche répondit pleinement au but que l'on s'était proposé en la créant. Elle fonctionna dans un calme si complet que l'officier qui la gouvernait put s'absenter pour guerroyer au loin. L'un d'eux, on le sait, s'en alla jusqu'au delà des Pyrénées et n'en revint jamais. Le défilé de Roncevaux fut son tombeau. En d'autres circonstances, au contraire, toute l'activité du Préfet était requise pour faire face à un soulèvement des Bretons, les de payer le tribut et mobilisant de redoutables armées.

La fréquence de ces révoltes finit par inquiéter les empereurs. Ils jugèrent que la formule primitive de la Marche devait être corrigée et amendée. Louis le Pieux, successeur débonnaire de Charlemagne, appliqua cette amélioration. En vue de préparer la fusion ethnique entre Francs, c'est-à-dire Gallo-Romains, et Bretons, en vue d'acheminer la *Britannia* vers son incorporation dans l'Empire, il trouva cette transition : Le préfet de la Marche de Bretagne cesserait d'être un Franc, comme les autres comtes et, de préférence, l'un de ces Austrasiens si nombreux dans la parenté et la clientèle de Charlemagne ; il serait désormais choisi dans le sein du peuple qu'il aurait à régir. Pour remplir le premier ce poste le sort tomba sur un Breton de souche authentique, Nominoé.

Nominoé va donc commander la Marche de Bretagne pour le compte de l'empereur Louis et rester en fonctions jusqu'à la fin du règne. Sans doute les révoltes ne cessèrent-elles pas comme par enchantement. Cette période, néanmoins,

est marquée par un calme relatif qui permit un essai d'acclimatation des institutions franques dans la *Britannia*.

* * *

Il me faut ici empiéter, en apparence, sur le domaine de l'histoire religieuse; en apparence seulement et vous verrez pourquoi lorsque je vous aurai rappelé quels étaient les principes essentiels de l'organisation carolingienne. La dynastie qui enleva le trône royal aux vieux Mérovingiens maintint le cadre élémentaire de leur administration. Chaque cité continua d'être gouvernée par un comte, représentant ordinaire du roi. Mais la hiérarchie régulière fut renforcée, doublée, surveillée par des personnes liées immédiatement au souverain. On les appelait vassaux. Les vassaux du roi ne sont pas seulement ses sujets, ils sont ses « dévoués », ils forment son « parti ». En outre, le pouvoir se donna une solide assiette dans l'opinion par la convocation périodique d'assemblées populaires qui, sous forme d'acclamations, formulaient des referendums réitérés. Enfin, le chef du gouvernement, qui a l'œil à tout et la haute main sur tout, appelle le clergé à concourir à l'administration civile. Il protège le clergé, mais il l'emploie; il l'encourage à l'étude, il le dote copieusement, mais il dispose des dignités en faveur de ses fidèles les plus zélés.

Cette puissante machine se révéla efficace; les conquêtes furent à la fois le résultat et la récompense de ses efforts. Les grincements et les heurts commencèrent à se manifester le jour où les conquêtes s'arrêtèrent et où, par un retour du sort, des conquérants hostiles foulèrent au pied le sol de la *Francia*. Le régime conçu et réalisé pour la conquête ne sut pas s'adapter à la défense. Ses serviteurs, qui n'étaient plus rémunérés par les biens pris à l'ennemi, se payèrent sur les propriétés du souverain qu'ils étaient censés servir. Ainsi la dynastie, en moins d'un siècle, descendit au bord de l'abîme.

Cette esquisse d'histoire de France était nécessaire pour expliquer ce qui se passa chez nous et qui en fut le contre-coup. L'introduction du régime carolingien en Bretagne peut être datée du lendemain de l'insurrection de 799. Les *Annales*, qui sont comme le journal officiel de l'Empire, nous disent qu'en cette année, pour la première fois, la *Britannia* fut soumise dans sa totalité. A vrai dire les faits patents qui répondent à cette affirmation sont postérieurs et appartiennent au règne du fils de Charlemagne. L'acte le plus marquant de la politique de Louis le Pieux fut, nous l'avons dit, le choix d'un Breton de race pour commander la Marche de Bretagne. Il ne s'en tint pas là et ses visées atteignirent le domaine ecclésiastique, c'est là que nous voulions en venir.

Il y avait beaucoup à faire pour amener le clergé breton à une organisation qui répondit aux idées carolingiennes. En *Britannia* florissaient des institutions religieuses semblables à celles des autres nations celtiques, évangélisées sans avoir été romanisées. La base géographique de la hiérarchie chrétienne y était la vaste paroisse, le plou. Au-dessus des plous, pas de diocèses territorialement définis, mais, de loin en loin, des monastères, *Lan*. Monastères où se coudoie la vie communautaire avec la vie érémitique, comme dans nos chartreuses; monastères où un moine (qui n'était pas nécessairement l'abbé) avait reçu le sacré épiscopal et exerçait autour de lui les fonctions réservées aux évêques; monastère qui était aussi un séminaire et d'où essaimaient les clercs qui s'en allaient prêcher de village en village la bonne parole du Christ ou qui, délaissant, avec l'âge peut-être, cet apostolique tourisme, se fixaient dans un ermitage, au bord d'un bois, y trépassaient en odeur de sainteté, appelant vers leur tombe un courant de pèlerins. Autour de ces lieux de culte se créèrent de nouvelles paroisses, ce qui n'exclut point le cas des missionnaires qui s'établissaient directement dans des plous existant avant eux. De pieuses femmes laïques étaient

les auxiliaires de leur ministère. Ce clergé, si différent du clergé romain par la méconnaissance de la distinction des tâches entre séculiers et réguliers, s'en distinguait encore par plusieurs usages. Il avait ses rites à lui, sa manière de porter la tonsure, sa liturgie du baptême, et surtout son calcul de la date de Pâques. Cette dernière originalité était la plus grave. On sait que le jour de Pâques détermine celui où tombent la plus grande partie des fêtes de l'année. Adopter un comput différent de celui qu'observaient l'Église romaine et celle de la Gaule, c'était créer une discordance permanente entre les cérémonies chrétiennes, d'une part et d'autre de la frontière, désaccord choquant pour les fidèles, odieux **aux âmes simples**.

Ajoutons que ce clergé breton n'avait pas d'autres chefs que ses abbés-évêques. L'un ou l'autre de ces prélats assistait, le cas échéant, aux conciles de la Gaule, mais l'ensemble de l'épiscopat breton n'avait aucun lien de dépendance vis-à-vis du métropolitain de Tours ni d'aucun autre.

Enfin, et ce point est capital, le clergé breton était entièrement libre en face du pouvoir civil. Celui-ci n'exerçait aucune ingérence ni dans le recrutement du personnel, ni dans l'exercice du culte. Malgré son goût d'autonomie, cependant, le clergé breton n'usait pas de sa langue natale dans les prières publiques ni dans ses livres liturgiques. Il parle et écrit latin comme le clergé des Gaules.

Sous Louis le Pieux, malgré la brièveté des renseignements parvenus jusqu'à nous, un changement profond se laisse percevoir dans l'Église bretonne. Des diocèses à limites fixes sont créés, à la tête de chacun d'eux est placé un évêque que l'empereur recrute parmi ses fidèles et nomme. Ces prélats acceptent la suprématie de l'archevêque de Tours.

Le découpage de la péninsule en diocèses souleva deux problèmes épineux.

Lorsqu'au siècle précédent, la discipline ecclésiastique avait été restaurée, Pépin le Bref et Charlemagne avaient rendu aux archevêques leur rang prépondérant et, pour

revigorer les provinces ecclésiastiques passablement obliérées, ils avaient copié le plan administratif des Romains, tel que le leur faisait connaître un document antique : la Notice des Provinces. Dans la plupart des cas, le décalque fut facile parce que les limites anciennes, même quand elles étaient effacées, n'avaient pas été remplacées.

Dans la province de Tours, il en alla autrement. Nulle difficulté quant aux sièges de Tours, du Mans, d'Angers, de Nantes, de Rennes, de Vannes, dont les cités étaient encore vivantes et n'avaient pas changé de nom. Les difficultés commencèrent quand on aborda la suite. Il y fallut un effort d'imagination et d'ingéniosité. La Notice énumérait, après celles que nous avons dites, les cités des Oxismes, des Diablintes, des Coriosolites, dont le nom était orthographié par plusieurs manuscrits Coriosopites. De ces trois cités dont les chefs-lieux avaient été Carhaix, Jublains dans la Mayenne, et Corseul, près de Dinan, aucune ne fut reconnue sur le terrain ou jugée digne de devenir évêché. On résolut donc de constituer trois diocèses autour de trois monastères-évêchés celtiques. Celui de Saint-Pol-de-Léon s'étendit naturellement jusqu'à l'île d'Ouessant, premier habitat de saint Pol et dont le nom, Oxusama, légitimait l'identification avec les Oxismes. Pour les deux autres, on s'en fia à une consonance approximative. Le monastère fondé par saint Corentin à Kemper fut donc adjudé aux Coriosopites et le monastère qu'avait établi saint Malo dans l'île Aaron en face de la garnison romaine d'Alet fut déclaré héritier des Diablintes. Ce diocèse engloba deux monastères, plus fameux chez les Bretons que Saint-Malo, celui de Saint-Samson à Dol, et celui de Saint-Méen à Gaël. Telle fut, je crois, la méthode suivie; sa reconstitution comporte une part d'hypothèse, mais elle n'est pas absurde.

Une fois résolu, laborieusement, le problème de la localisation des cités de la Notice, une seconde question, aussi embarrassante que la première, vint à se poser. On avait

érigé en diocèses trois des abbayes-évêchés, mais il en existait un plus grand nombre. Je viens de nommer Saint-Samson à Dol et Saint-Méen de Gaël. De semblables établissements se voyaient à Saint-Tugdual de Tréguier, à Saint-Brieuc et ailleurs. L'élimination de ces sanctuaires vénérés ne pouvait pas être facilement acceptée par l'opinion des fidèles et encore moins par celle des clercs lésés. Pour réparer cette omission on en vint à une concession. Laissant de côté la Notice antique, on ne craignit pas de créer des diocèses autour de Dol, de Tréguier, de Saint-Brieuc. Il est difficile de préciser à quelle date intervint cette addition et si la paternité doit en être attribuée à Louis le Pieux, à Nominoé fonctionnaire impérial, à Nominoé prince indépendant ou à l'un de ses premiers successeurs. En tout cas, la cause qui nécessita cet élargissement du collège épiscopal breton me paraît hors de doute. Elle explique l'exiguïté du diocèse de Dol, taillé trop près de Saint-Malo. Elle laisse subsister une difficulté : pourquoi pas de diocèse de Saint-Méen, pourquoi pas de diocèses autour d'autres abbayes ? Je répondrai que Saint-Méen ne fut pas négligé autant qu'on pourrait le croire, car l'évêque nominal de Saint-Malo résida souvent à Saint-Méen et y installa le centre de son activité. Quant aux autres monastères défavorisés, leur sort se justifie par des raisons philologiques. Selon Joseph Loth, les anciens diocèses bretons correspondaient à des variantes linguistiques et ethniques. S'il en est ainsi, la préférence accordée aux évêchés dont le diocèse concordait avec un dialecte particulier s'explique suffisamment.

La péninsule ainsi distribuée entre un certain nombre de diocèses reçut des évêques qui furent nommés par le monarque franc. Il les choisit naturellement parmi les clercs dévoués à son trône. Mais, chose importante et qui reflète la même pensée que celle qui appela Nominoé au pouvoir, ces évêques ne furent pas tous des Francs. Plusieurs d'entre eux furent

Bretons de race et de langue. Sur ce point-là, nous n'avons pas une probabilité, mais une certitude.

* * *

Ainsi commença de se créer un clergé séculier qui allait se séparer graduellement du clergé régulier. Celui-ci dut également se plier aux réformes carolingiennes. Louis le Pieux, lors d'une visite au monastère de Saint-Guérolé à Landévennec, interrogea l'abbé sur le genre de vie que menait sa communauté. Il découvrit qu'elle suivait des usages celtiques.

Ils étaient fort éloignés de la règle uniforme que Louis voulait voir observer dans toutes les abbayes de ses états. La règle de saint Benoît, le patriarche des moines d'Occident, venait d'être répandue par tout l'empire et substituée aux traditions différentes, notamment à la règle celtique de saint Colomban, par saint Benoît d'Aniane, conseiller de l'empereur en ces matières. L'abbé de Landévennec fut invité à se conformer à la loi commune. Il n'est pas douteux que le même précepte n'ait été donné aux autres monastères bretons. Lorsque fut fondée l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon par un archidiacre de Vannes, Conwoïon, il groupa autour de lui d'authentiques Bretons qui suivirent d'abord les coutumes monastiques familières à leurs congénères. Mais très tôt ils se rallièrent à la règle de saint Benoît dans laquelle ils furent endoctrinés par un moine formé dans l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. Ils ne tardèrent pas à solliciter de l'empereur un diplôme de confirmation. La démarche eût été bien vaine s'ils n'avaient pas pratiqué la règle bénédictine.

On m'accordera que le bilan du règne de Louis le Pieux, en ce qui nous concerne, est assez important : dans le domaine civil, la *Britannia* et deux comtés francs sont réunis entre les mêmes mains, et ces mains sont celles d'un Breton; dans

le domaine ecclésiastique, les anciens us celtiques ont été ruinés; réguliers et séculiers ont été dissociés, des diocèses ont été tracés sur la carte, un évêché a été nommé par l'empereur. Les abbayes ont été assujetties à la règle bénédictine et cantonnées strictement dans la contemplation et l'ascétisme.

* * *

Cet édifice, que sa construction récente rendait fragile, résista cependant à la violente secousse imprimée à toute la Gaule par la mort de l'empereur Louis le Pieux, en 840. Sous ce faible souverain la notion abstraite de l'État qui s'était efforcée d'émerger, qui avait conquis de bons esprits, qui aurait pu ramener un régime public sain et stable, subit un échec dont elle ne se releva pas de longtemps. Elle avait à lutter contre de vieux préjugés barbares selon lesquels le royaume devait se partager comme une propriété privée. L'empereur se laissa entraîner et enchaîner par les compétitions qu'ouvrirent ses projets de partage anticipé entre ses fils, toile de Pénélope sans cesse remise sur le métier parce que jamais elle ne satisfaisait tout le monde. Celui de ces partages qui précéda immédiatement la mort de l'empereur attribuait l'ouest de la Gaule au dernier de ses trois fils, un prince de vingt ans, sérieux et instruit, qu'on appellera Charles le Chauve. Mais son frère aîné, l'empereur Lothaire, récusa un partage qui lui faisait pourtant la part belle, et prétendit recueillir la totalité de l'Empire. Ce fut le signal d'une lutte fratricide marquée par une sanglante bataille qui fit scandale, marquée aussi par des négociations ardemment engagées par les compétiteurs en vue d'embaucher des partisans.

Nominoé pouvait se demander si le pouvoir exceptionnel dont il avait été investi par l'empereur décédé serait confirmé par son héritier. Il avait, d'ailleurs, à se prononcer sur celui qu'il reconnaîtrait pour le successeur légitime de Louis.

Sollicité tour à tour par Charles le Chauve et par Lothaire, Nominoé se prononça d'abord pour Charles. Il lui fit porter des présents et jura de lui être fidèle.

Cette fidélité n'était pas désintéressée. Elle se refroidit le jour où Charles, vainqueur de son frère à Fontenoy-en-Puisaye, fut à même d'exercer une autorité plus efficace dans son royaume. Nominoé craignit d'être destitué. Un voisin se rencontra, bon homme de guerre, doublé d'un politique intrigant, pour exciter ses inquiétudes : ce Lambert appartenait à une famille puissante dans le monde franc; le comté de Nantes s'étant trouvé vacant en 843, Lambert, arguant de ce qu'un de ses oncles, du même nom que lui, l'avait possédé autrefois, sollicita le roi Charles de le lui donner. Il essuya un refus qui l'irrita et, pour se venger, résolut de s'emparer par force de ce qu'il n'obtenait pas par droit.

Il gagna à son alliance le préfet de la Marche de Bretagne. Nominoé lui aussi était bon capitaine. Les deux personnages escomptaient qu'une manifestation armée intimiderait le roi. Sur le plan militaire ils remportèrent d'éclatants succès. Lambert écrasa les adversaires successifs qui lui furent opposés, et se rendit maître du comté nantais. Quant à Nominoé il infligea aux armées du roi franc une défaite complète dans les marais de Ballon, près de Redon.

En 846, la paix vint sanctionner ces faits. Des serments furent échangés entre le roi et Nominoé. La position de ce dernier fut confirmée. Cependant il semble que le comté de Rennes, qui avait dû faire partie de la Marche de Bretagne, ne lui fut pas concédé. L'avantage qu'il recueillit en compensation fut l'éloignement de son allié Lambert dont la cupidité lui déplaisait. Lambert dut renoncer à Nantes qui fut dévolu au comte Amauri. Quant à Lambert, gratifié du comté d'Angers, son ambition reçut bientôt une nouvelle pâture, Charles le Chauve érigea en un vaste commandement les pays d'entre Seine et Loire et il le lui confia.

Lambert ne s'en satisfit pas. Quelques années s'étant écoulées et sans que nous découvriions la cause de son mécontentement, il partit, une seconde fois, en dissidence, et, pour la seconde fois, il entraîna Nominoé dans son orbite. Les deux compères firent campagne dans la zone qui les séparait et qui, sans doute, était le but de leurs ambitions. Les comtés de Rennes et de Nantes furent parcourus et dévastés, les deux villes prises et démantelées. Si les insurgés les mettaient ainsi hors d'état de se défendre contre eux, c'était la preuve qu'ils ne s'estimaient pas assez forts pour les conserver en leur possession. Les deux capitaines poursuivirent leur campagne en se jetant sur les comtés d'Angers et de Chartres que le roi Charles venait d'attribuer au comte Eudes. Au cours de cette avance victorieuse, Nominoé mourut de maladie, le 7 mars 851, laissant son œuvre inachevée. Du moins avait-il donné le coup de bélier qui enfonça les portes par lesquelles passa son fils.

* *

L'œuvre de Nominoé avait été menée sur trois terrains à la fois, celui des rapports avec la royauté, celui des rapports avec le clergé, celui de la politique intérieure. Il était réservé à ses deux successeurs immédiats de donner à sa triple entreprise la conclusion qu'elle comportait.

Tout d'abord sur le plan de la politique générale, c'est-à-dire du statut légal vis-à-vis du roi de France, Erispoé, fils de Nominoé, consolida les succès paternels par une nouvelle victoire remportée sur les Francs près de Juvardail, en Anjou. Que les temps étaient changés! Jadis les Bretons voyaient toutes leurs tentatives d'insurrection aboutir à des échecs, des prélèvements d'otages, l'obligation d'un tribut et la prestation d'un serment peu sincère; maintenant que Nominoé, puis son fils, avaient pris le commandement des forces bretonnes, elles remportaient en bataille rangée de décisives victoires.

Il ne restait plus à Charles le Chauve qu'à s'incliner devant les faits accomplis. Il accepta d'entrer en négociation et la paix fut signée une fois de plus sur le dos de Lambert. Le bouillant homme de guerre fut éliminé sans retour et le chef breton vit ajouter aux domaines dans lesquels il succédait à son père, les comtés francs de Rennes et de Nantes, ce dernier augmenté d'une bande sur la rive gauche de la Loire, que Lambert avait annexée, lorsqu'il était comte de Nantes, en l'arrachant au Poitou. Enfin Erispoé reçut du roi franc les insignes de la royauté. Cette paix d'Angers, qui date de l'année même où mourut Nominoé, marque exactement la naissance de la Bretagne. Elle donna pour la première fois au futur duché sa consistance géographique. Désormais on pourra parler non seulement de *Britannia*, mais de Bretagne au sens moderne du mot.

De plus, elle investit le chef breton de la dignité royale et cette concession fut renouvelée par Charles le Chauve en faveur de Salomon, successeur d'Erispoé. Il importe d'ailleurs de ne pas se méprendre sur la portée de cette clause du traité d'Angers : royauté signifiait qu'Erispoé serait le chef héréditaire et national du pays que l'on reconnaissait sous son autorité ; il ne serait plus, comme l'avait été primitivement son père, un fonctionnaire amovible que le roi pouvait, à tout instant, révoquer ou déplacer. Il gagnait ainsi une indépendance de fait presque absolue. Mais en droit il continuait à faire partie intégrante de l'empire franc et du royaume de Charles le Chauve. Le même traité, qui lui avait été si avantageux, stipulait qu'il prêterait serment au roi Charles, les mains dans les mains, et cette formalité fut réitérée par son successeur le roi Salomon : il devenait le vassal du roi de France de qui il tenait la royauté. C'est le premier hommage d'un possesseur de la Bretagne.

Il est inutile de chercher si cette vassalité s'appliquait seulement aux nouveaux territoires dont on enrichissait le prince breton ou à la totalité de ceux qu'il allait gouverner,

car la vassalité était alors un lien personnel et non réel. Ce n'est pas la terre qui était subordonnée, c'était l'homme.

Cette vassalité n'était pas non plus contraire aux vues de Nominoé. Celui-ci, après qu'il se fut brouillé avec Charles le Chauve, s'était réclamé de l'empereur Lothaire et ne prétendit jamais sortir de l'État carolingien.

La conception d'une royauté vassale était en harmonie avec les idées politiques généralement admises. Les fils de l'empereur avaient vu former pour eux des royaumes subalternes en Italie, en Aquitaine, en Bavière. Lothaire créa pour ses fils les royaumes de Provence et de Lorraine. Sans doute Erispoé n'était pas membre de la famille impériale, mais il ne tarda pas à s'y rattacher par une alliance matrimoniale, lorsque sa fille fut fiancée au fils aîné de Charles le Chauve.

Voilà donc dans quelles circonstances fut créée la royauté bretonne et quelle portée exacte doit être attribuée à cette innovation capitale, dernier terme d'une évolution commencée le jour où fut formée la Marche de Bretagne et qui, en même temps que la Bretagne recevait sa base territoriale, lui conférait son unité politique.

* *

Il nous faut voir maintenant le reflet de cette grande réforme dans le domaine religieux, inséparable, nous le savons, du domaine politique. Nominoé, quand il partit en guerre contre le roi Franc, se heurta dans ses domaines, à l'opposition de l'épiscopat. Les évêques restèrent fidèles au souverain franc qui les avait nommés. Le Breton estima qu'une pareille situation n'était pas tolérable. C'était se montrer bon carolingien que de penser qu'un évêque devait être l'auxiliaire des pouvoirs publics. Il résolut donc de se défaire des opposants. Mais, sur le conseil d'experts canoniques, il crut habile de provoquer leur déposition par des moyens légaux. Il les fit accuser du crime de simonie, ou trafic des choses sacrées, et envoya demander au Saint-Siège leur

condamnation. Le pape répondit en indiquant à quelles conditions pouvait s'ouvrir un procès. Mais le procès qu'institua Nominoé ne fut qu'une parodie de justice. La sentence était dictée d'avance par les besoins de sa politique. Des témoignages de complaisance furent entendus contre les inculpés. La ruse et l'intimidation leur arrachèrent des aveux qui suffirent à motiver leur destitution. A leur place, Nominoé fit monter de nouveaux pontifes dont le patriotisme était à toute épreuve. Lorsqu'il envahit, peu après, le comté nantais, il mit, cette fois sans aucune forme de procès, l'évêque dehors et lui substitua un prélat de son choix et de sa race.

A ce bouleversement considérable on a rattaché deux autres mesures, importantes elles aussi : d'abord la création des trois sièges de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier, ou plutôt la constitution de diocèses autour de ces abbayes-évêchés (et cela est possible, nous l'avons dit); ensuite la constitution d'une nouvelle province ecclésiastique avec Dol pour métropole. Ceci demande quelques éclaircissements.

Il est certain que les évêques promus par la grâce de Nominoé ne furent ni reconnus ni confirmés par l'archevêque de Tours. Il en résulta une sorte de scission : les évêques bretons se passèrent de métropolitain. Il est douteux que Nominoé soit allé plus loin. Il faut descendre jusqu'au règne de Salomon pour voir poser la question de l'archevêché de Dol. Le roi breton demanda très respectueusement au Saint-Siège d'octroyer le pallium à l'évêque de Dol. Dans sa requête il énuméra les précédents qui, selon lui, militaient en faveur de sa thèse. Le procédé était habile : le pallium pouvait être concédé sans que l'archevêché fût reconnu, mais son octroi aurait puissamment renforcé les titres de Dol. C'était demander moins pour obtenir plus. Il y a d'ailleurs un mystère dans cette pétition. Pourquoi choisir pour chef-lieu de la nouvelle province un évêché récent et le plus petit d'entre eux? On a répondu à cette question que le roi breton avait voulu pour sa métropole religieuse un siège de fondation

bretonne, ce qui écartait Rennes, Nantes et Vannes; puis que, parmi les fondateurs bretons saint Samson l'emportait incontestablement en prestige sur saint Corentin, saint Briec, saint Tugdual, saint Malo et saint Pol Aurélien. La vie de saint Samson, qui est la plus ancienne des vies de saints bretons parvenues jusqu'à nous, le qualifie de *Summus pontifex*. On traduit ces mots par archevêque. Aucun autre saint breton ne pouvait se targuer d'une auréole équivalente. Il en résulta, au profit de son successeur sur le siège de Dol, l'établissement de sa suprématie sur ses frères. Cette suprématie se heurta aux protestations énergiques des évêques francs, elle ne fut pas ratifiée par Rome, plusieurs papes au cours du IX^e siècle la réprochèrent formellement.

Le plus sérieux argument qu'auraient pu invoquer les promoteurs de la métropole doloise c'est qu'à une formation politique nouvelle devait correspondre une disposition nouvelle de la géographie ecclésiastique. A ce raisonnement, s'il a été formulé, s'opposa une réplique toute naturelle : il n'y avait pas rupture complète entre le nouveau royaume breton et la royauté franque; et la Papauté, certainement, préférait ne pas briser le lien, même ténu, qui rattachait la province celtique récemment uniformisée au monde franc de qui elle avait reçu le droit commun.

En fait la province ecclésiastique de Dol n'eut jamais pour suffragants tous les évêques de la Bretagne. La réforme se soldait donc par un échec : on avait voulu s'émanciper de Tours, on aboutissait à couper en deux le clergé breton.

Une chronique du XI^e siècle affirme que Nominoé se fit donner l'onction royale dans la cathédrale de Dol par l'archevêque. Il est fort douteux que l'archevêché de Dol soit une création de Nominoé. Il est non moins douteux que Nominoé ait reçu l'onction royale; l'onction, c'est-à-dire le sacre, était plus grave et plus rare qu'un couronnement. Il est même douteux que Nominoé se soit jamais paré du titre royal. Le chroniqueur, qui s'en porte seul garant, écrivait deux cents ans

après les événements. Victime d'un mirage dû au grand laps de temps, il a pu attribuer au fondateur de la dynastie, et en les embellissant quelque peu, des actes qui appartenaient à ses continuateurs.

* * *

Il me resterait à décrire l'introduction par Nominoé et ses premiers successeurs de diverses institutions franques chez leurs sujets. On a douté de la valeur de cette constatation parce qu'elle repose principalement sur les chartes de l'abbaye de Redon et que la zone où rayonnait celle-ci, depuis la forêt de Paimpont jusqu'au delà de la Vilaine, était habitée par une population mélangée de Bretons et de Francs, que l'établissement des Bretons n'y était pas aussi ancien que dans l'ouest de la péninsule et qu'en définitive, des observations, même exactes pour elle, ne pouvaient pas être généralisées. Je me bornerai à répondre que la région envisagée est probablement celle d'où Nominoé était originaire, et certainement celle où il eut le plus de facilité pour introduire les institutions de son goût. Cela suffit à découvrir ses intentions, même si les résultats ne s'en sont étendus que plus tardivement au reste de la Bretagne. Or que nous révèle le Cartulaire de Redon? Des termes empruntés aux institutions carolingiennes commencent à circuler. Le prince breton nous apparaît entouré de grands officiers, d'une chancellerie munie d'un sceau, il préside le conseil des Grands, il commande à des comtes subordonnés. Le tribunal public où s'assemblent les notables s'appelle le *mallum* ou le plaid, les juges qui y siègent sont les scabins ou parfois un *missus*, délégué spécial du maître. Celui-ci a ses vassaux, *vassi dominici*, dont les tenures ne sont pas encore héréditaires, mais tendent à le devenir. Les terres non inféodées paient le cens du roi, *census regis*. En un mot le parallélisme avec les institutions franques se dessine. Des deux côtés se juxtaposent deux séries de

formes juridiques, les unes renforçant l'action du pouvoir, les autres créées pour le fortifier, mais aboutissant, au contraire, à le capter.

*
*
*

Cette analyse qu'il est inutile de pousser plus loin, va m'acheminer vers ma conclusion : Nominoé, Erispoé, Salomon ont-ils réussi ? Ont-ils échoué ? Si par succès on entend le fait d'avoir imposé par la force leur volonté, oui assurément. Si par ce mot on veut dire que leur système politique leur a survécu, on hésitera à être aussi affirmatif. L'œuvre nominoenne en effet, s'est heurtée à deux obstacles. L'un a été bien près de la faire sombrer. Le premier écueil fut l'opposition intérieure. En créant un pouvoir suprême unique, Nominoé a froissé des situations acquises. Tous ceux qui s'étaient ligués contre les rois francs virent d'un œil hostile ce despote s'élever sur leurs épaules. Dès le temps où il était agent de l'empereur, Nominoé, à plusieurs reprises, se trouva en face de soulèvements nationaux : nul doute qu'il ne se soit prononcé contre ses compatriotes et qu'il n'ait contribué à les réprimer puisque l'empereur lui maintint sa confiance. Ensuite, pendant la conquête de l'autonomie, ses succès constants ne laissèrent pas aux critiques l'occasion de s'exprimer. Mais ses deux successeurs payèrent pour lui. Erispoé et Salomon sont morts tous les deux assassinés, ils ont été, l'un et l'autre, victimes de complots politiques. On ne peut pas dire, cependant, qu'ils soient tombés sous les coups de haines ethniques bretonnes. En effet, le responsable du meurtre d'Erispoé, son successeur Salomon, s'était affiché comme le fidèle de Charles le Chauve grâce à l'appui duquel il s'était fait doter par Erispoé d'un bel apanage. Et quand, à son tour, Salomon tomba, ce fut sous les coups des Francs conjurés avec les Bretons. Il faut donc croire que, dans les deux cas, seigneurs gallo-romains et mac-tierns bretons

s'entendirent pour se débarrasser d'un joug trop lourd à leur gré.

C'est dans un précipice autrement profond que l'œuvre noméocenne faillit s'engloutir. Je veux parler des invasions normandes. C'est un sujet que, jusqu'ici, j'ai écarté de propos délibéré, dans un but de simplification. La lugubre litanie s'inaugure dès 819 par un débarquement à Noirmoutier et à Bouin, suivi de beaucoup d'autres. Elle se signale par deux prises et deux pillages de Nantes, en 843 et en 853, pour aboutir, en 919, à l'occupation totale de la Bretagne.

Or les Scandinaves n'étaient pas de vulgaires pirates : marins intrépides, marchands cupides, conquérants très capables de fonder des colonies, ils circulaient par mer et par terre, dans l'Orient, à travers les pays slaves, jusqu'à Byzance, et, dans l'Occident, jusqu'aux points où le continent cessait.

Le besoin de sel, que leur froid soleil refusait à leur table, leur fit connaître la baie de Bourgneuf et les parages de l'estuaire de la Loire qui devinrent le premier point de mire de leurs incursions en France.

Peu s'en fallut que ces Normands, qui ont créé un royaume en Russie et un duché en France, n'en constituent d'autres semblables à l'embouchure du Rhin, puis à celle de la Loire.

Ces négociants, qui appréciaient l'or et qui le cherchaient, ne se lançaient pas à l'aveugle dans leurs croisières. Des informations exactes et soigneusement recueillies, des dénonciations, des invitations les éclairaient sur les points faibles de l'adversaire. Ils opéraient donc à coup sûr. Il se trouva des Francs pour les appeler à l'aide dans leurs luttes civiles. L'empereur Lothaire, l'un des premiers, en donna l'exemple. On accusa le comte Lambert d'en avoir fait autant. La même inculpation pèse sur le roi Salomon. Quant à lui, la tache fut effacée lorsqu'il prêta main-forte à Charles le Chauve pour délivrer Angers des assaillants nordiques.

L'alliance positive avec les Normands n'est pas le seul grief ni le plus grave qu'on puisse articuler contre les rois

bretons. Le seul fait de combattre en armes les rois francs, de frapper de coups supplémentaires cette royauté déjà aux prises avec tant d'ennemis, c'était contribuer à l'annihiler, à paralyser d'avance le large effort nécessaire pour rejeter l'envahisseur et rendre inviolable la frontière. Exalter l'indépendance soulèvera toujours des applaudissements. Mais n'y a-t-il pas des cas où la dépendance doit lui être préférée ? Dépendance n'est pas nécessairement servitude. Sans une discipline qui n'est qu'une dépendance consentie, il n'y a pas de salut collectif à espérer. Et s'il est beau de conquérir l'indépendance, encore faut-il être de taille à la défendre. A quoi sert de se délivrer d'un maître si c'est pour tomber sous un joug plus lourd ? Tel fut le sort de la Bretagne nominoenne. Les lendemains de l'indépendance furent désastreux. Le pouvoir devint une proie disputée entre des rivaux et, comme il était à prévoir, les Normands réduisirent les concurrents au silence en les dépouillant tous.

* * *

On aurait tort, cependant, de croire que l'œuvre de Nominoé périt tout entière, qu'elle n'a été qu'une lueur fugitive et vaine. Non. L'unité territoriale et politique dont elle avait doté la Bretagne avait trop profondément impressionné les esprits pour être oubliée de sitôt. Lorsque vint l'heure de la reconquête sur les Normands et qu'il fallut reconstruire le pays, les bases jetées par Nominoé se retrouvèrent solides. S'il y eut encore des compétiteurs se disputant le trône, devenu ducal, cela prouve la conviction où l'on était que ce trône devait être unique.

Il est un dernier point sur lequel Nominoé a fait œuvre féconde. L'un des buts essentiels de sa politique, ou l'un de ses résultats, fut de réunir dans le même état des populations d'origine bretonne à d'autres d'origine romane. A mesure que la vassalité se développa leurs institutions s'amal-

gamèrent et, finalement, il ne fut pas facile de discerner ce qui découlait d'une source ou de l'autre. Lorsque les fiefs se créèrent, ce furent des chevaliers de race bretonne qui furent mis à la tête de beaucoup d'entre eux, et des principaux. Dans ces dynasties les noms bretons et les noms francs, de très bonne heure, alternent et se mélangent, ce qui révèle incontestablement des mariages entre les deux races. La liste des comtes de Rennes en est un haut exemple avec ses Juhel Bérenger, ses Conan Bérenger. Il en fut ainsi du haut en bas de la société.

Si la langue bretonne, parlée au temps de Nominoé par une forte proportion des habitants jusqu'à la Vilaine, recula, après l'invasion normande, vers une ligne lointaine dans l'ouest, rien ne nous permet de supposer que ce recul linguistique fut causé par un retrait de la population. Non, la race bretonne resta sur place, mais, mélangée à une population romane accrue, elle en prit la langue. Le caractère mixte du peuple breton se trouva ainsi fortement gravé dans son destin et resta l'un de ses traits fondamentaux.

Cela s'harmonise merveilleusement avec l'œuvre nominoenne. Le grand initiateur avait voulu réunir ses sujets des deux races, compléter les coutumes des uns par les institutions des autres. C'est grâce à cette synthèse que la Bretagne se distingue des autres provinces françaises non moins que des autres contrées celtiques. Son originalité foncière, c'est la fusion voulue de deux races et de deux nobles civilisations.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.
